



Délibération n° 13

Conseil Municipal du Lundi 12 février 2018

Direction des Services Techniques

Domaine de compétence :  
8.3 - Voirie

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

**Absent (s) excusé (s) : 0**

**Absent (s) non excusé(s) : 0**

**Votants : 33**

**Secrétaire de séance** : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Enfouissement des réseaux aériens de distribution électrique, de communications électroniques et d'éclairage public dans les rues du Général Obert, Raphaël, Deboffe et de Montreuil

Rapporteur : Monsieur Lucien Bonvoisin

Synthèse de la délibération :

Enfouissement des réseaux aériens de distribution électrique, de communications électroniques et d'éclairage public dans les rues du Général Obert, Raphaël, Deboffe et de Montreuil

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

**Que** dans le cadre des travaux de rénovation de voiries dans le centre-ville, la commune d'Etaples-sur-mer souhaite que soit réalisé l'enfouissement de plusieurs réseaux de distribution électrique basse tension, d'éclairage public et de télécommunication situés rue Obert, Raphaël, Deboffe et Montreuil,

**Qu'**une convention de co-maîtrise d'ouvrage déterminant les modalités d'organisation et de mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation sur une même portion de voirie communale de travaux d'effacement des réseaux de distribution électrique basse tension d'une part, et d'éclairage public d'autre part, relevant respectivement de la compétence de la fédération et de la commune, a été signée entre la commune d'Etaples-sur-mer et la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais,

**Qu'**une convention particulière formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques a été signée avec Orange, qui apportera une participation forfaitaire de 12 euros par ml de tranchée commune réalisée. Soit la somme de 1200 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- De réaliser sur différents exercices budgétaires en investissement, dans le cadre de travaux de rénovation de voirie dans le centre-ville, les travaux d'enfouissement des réseaux aériens pour des montants estimatifs de :

- 137 000 € HT pour la rue du Général Obert en 2018
- 9 300 € HT pour la rue Raphaël en 2019
- 34 690 € HT pour la rue Deboffe en 2020
- 5 850 € HT pour la rue de Montreuil en 2021

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 Février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-D2L13-120218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018